

N° de compte propriétaire : 001340-001360-001370

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL
de la commune de MARBY, avec extension sur les communes de BLOMBAY, CERNION et
FLAIGNES-HAVYS

AVIS DE CONSULTATION
sur l'avant-projet d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et
Environnemental

Les propriétaires de terrains compris dans le périmètre d'aménagement foncier des communes reprises ci-dessus, sont informés qu'il a été établi, avec le concours de la sous-commission, un **AVANT-PROJET D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL**, et il a été décidé de le soumettre à une consultation officielle qui se déroulera **du 15 juin 2026 à 14h00 au 2 juillet à 17h30.**

Les documents de la consultation, seront déposés à la mairie de Marby, où ils pourront être consultés par tous les intéressés **du 15 juin 2026 à 14h00 au 2 juillet à 17h30 :**

- **le lundi 15 juin de 14h00 à 17h30**
- **les Mardis 16, 23 et 30 juin de 13h30 à 15h30**
- **le mercredi 24 juin de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30**
- **les vendredi 19 et 26 juin de 13h30 à 15h30**
- **le jeudi 2 juillet de 14h00 à 17h30**

Le dossier de consultation comprend :

- Un jeu de plans au 1/2000^{ème} du nouveau parcellaire proposé de l'avant-projet comportant l'indication des limites des lots, de leur contenance et du nom de leur propriétaire et 1 tableau d'assemblage au 1/5000^{ème} de l'avant-projet
- Un plan au 1/5000^{ème} des propriétés, avant et après aménagement foncier
- Un plan au 1/5000^{ème} des exploitations, avant et après aménagement foncier

- Un dossier des travaux connexes et 1 tableau d'assemblage au 1/5000^{ème} reprenant les travaux connexes
- Un état des parcelles apports et attributions
- Un état du registre des propriétaires avec parcelles apports et attributions
- Un état du registre des exploitations avec parcelles apports et attributions
- Un registre destiné à recevoir les observations des propriétaires et tiers intéressés.

Dans le cadre de la consultation, le géomètre, chargé des opérations, se tiendra en mairie à la disposition des propriétaires pour recevoir les observations de tous les intéressés sur un registre, ouvert à cet effet :

- **Le lundi 15 juin de 14h00 à 17h30,**
- **Le mercredi 24 juin de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,**
- **Le jeudi 2 juillet de 14h00 à 17h30,**

Le dossier de consultation sera également consultable en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geomat.fr/services/amenagement-des-territoires/> . Pour vous repérez dans la documentation, vous devez utiliser le(s) numéro(s) de compte figurant en haut à gauche de cet avis.

Si les intéressés ne peuvent se déplacer pour le dépôt des observations, ils pourront les adresser par courrier à la sous-commission en mairie de Marby ou par courriel à l'adresse : afafe.marby@geomat.fr au plus tard le 3 juillet 2026 à 17h00.

La suite donnée aux observations sera connue des intéressés, lors de l'affichage du projet.

NOTES :

1. L'assiette des exploitations a été constituée par les renseignements qui nous ont été fournis tant par les propriétaires que par les exploitants. **Vérifiez** si aucune erreur ne subsiste. Un registre de propriétés est mis à votre disposition. **Vérifiez** les éléments vous concernant (intitulé, liste des apports...)
2. En cas de désaccord, faites vos observations sur le registre des réclamations ou par lettre adressée à la Sous-Commission en Mairie de Marby. Il est rappelé que les erreurs (tant sur les personnes que sur les biens) subsistant après la publication de l'aménagement foncier ne pourront être rectifiées que par actes authentiques, les frais qui pourraient en résulter, seraient à votre charge.
3. En vue de favoriser le déroulement normal des opérations d'aménagement foncier et pour ne pas entraver la réalisation du nouveau lotissement, conformément aux dispositions de l'article L 121-20 du Code Rural, les intéressés sont informés que tout projet de mutation de propriété entre vifs doit être soumis à l'agrément de la Commission Communale d'Aménagement Foncier, dont le secrétariat est assuré par le :

Conseil départemental des Ardennes

Pôle Agriculture et Aménagement Foncier

Direction de l'Aménagement et de l'Attractivité du Territoire,

Service Eau et Agriculture - Hôtel du Département – CS 20001 - 08011 CHARLEVILLE-MEZIERES
Cedex

La chef de projet,



Fabienne PICHON